

M. Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France

Objet : Israël / Palestine occupée - Protection des civils : Un cessez-le feu doit être mis en place

Monsieur le Président,

Les événements de ces derniers jours en Israël et dans le Territoire palestinien occupé ainsi que la spirale de la violence conduisent l'ensemble de la région vers un bain de sang. Nous condamnons les attaques visant des populations civiles commises par toutes les parties au conflit, qui constituent des violations des normes fondamentales du droit international humanitaire et un crime de guerre. L'assaut meurtrier mené par le Hamas contre Israël le 7 octobre dernier a fait, au 17 octobre, plus de 1,300 people morts et au moins 4,121 blessés en Israël. Plus de 130 otages seraient toujours détenus par le Hamas, ce qui représente aussi un crime de guerre.

En représailles, Israël mène des bombardements intensifs sur Gaza, faisant à ce jour plus 2,670 tués et au moins 9,600 blessés. Un million de personnes ont été déplacées dans la bande de Gaza. Quelques 600 000 personnes se trouvent dans la zone intermédiaire, à Khan Yunis et à Rafah, dont près de 400 000 dans les installations de l'UNRWA.

Les destructions d'habitations et d'infrastructures (santé, éducation, assainissement...) sont énormes. Dans ce territoire surpeuplé, composé pour moitié d'enfants, ces bombardements tuent une majorité de civils, prisonniers du blocus en place depuis 16 ans, sans possibilité de se protéger ou de fuir. Depuis l'annonce lundi 9 octobre par le ministre de la Défense israélien d'un siège de la bande de Gaza, la population gazaouie est privée d'électricité, d'eau, de nourriture et de fuel. La seule centrale électrique du territoire est désormais à l'arrêt et les hôpitaux sont d'ores et déjà débordés. Ce blocus total de Gaza, qui équivaut à une punition collective, constitue aussi un crime de guerre.

En Cisjordanie, d'importantes restrictions d'accès et de mouvements et une violence croissante des colons se poursuivent. Selon l'OCHA, 58 Palestiniens ont été tués et 1 176 blessés depuis le 7 octobre.

Le déséquilibre des forces en faveur d'Israël, puissance occupante, ne peut pas être ignoré, pas plus que l'écrasant poids des violences sur la population palestinienne, en termes de dommages physiques, psychologiques et structurels.

En lien régulier avec des associations de développement et de défense des droits de l'Homme en Israël et en Palestine, nous savons combien les traumatismes de ces derniers jours s'ajoutent aux attaques israéliennes massives sur Gaza, en 2008-2009, 2012, 2014 et 2021, aux 56 ans d'occupation et de colonisation illégale de la Cisjordanie, à la situation d'apartheid et aux violations quotidiennes droits humains imposées à la population palestinienne.

La France, en tant que Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève a l'obligation de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances (article 1) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre des infractions graves à la quatrième Convention de Genève (article 146).

En conséquence, nous vous demandons de :

- Condamner fermement le ciblage délibéré des civils et des infrastructures civiles et appeler les différentes parties à cesser les attaques indiscriminées contre les civils et l'usage excessif de la force ;
- Agir de manière forte pour qu'un cessez-le feu entre les parties soit mis en place le plus rapidement possible pour ainsi protéger les civils comme le demande le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres
- Œuvrer pour la libération des otages détenus par le Hamas
- Soutenir l'initiative de la Cour pénale internationale visant à enquêter sur les crimes commis en territoire palestinien occupé ;
- Demander au gouvernement israélien de se soumettre à ses obligations en tant que puissance occupante notamment celles d'assurer la sécurité des Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et renoncer au « siège complet » de Gaza - pas d'électricité, pas de nourriture, pas de carburant - déclaré le 9 octobre.
- Appeler à ce que soit permise l'entrée dans la bande de Gaza de l'aide humanitaire, en nourriture, eau, médicaments, carburant et autres produits de première nécessité ;

Dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir que vous ferez suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous rendrons cette lettre publique.

François Leroux, président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine,

17 octobre 2023

